

Fiche synthétique de l'organisation de la D2 2021

Calendrier :

Championnat de France de D2	Groupe	Lieux	Dates
1 ^{ère} Manche	1	Chauny	23 mai
	2	Chatillon / Seine	
	3	Vedène	
	4	Nantes	
2 ^{ème} Manche	1	Pantin	13 juin
	2	Yzeure	
	3	Boé	
	4	Laval	
3 ^{ème} Manche	1	Ville sur la Ferté	04 juillet
	2	Lyon 8 ^{ème}	
	3	Auros	
	4	Thouars	
Finale du Championnat de France de D2		St Avertin	17 & 18 juillet

Règlement :

Le règlement 2020 sera appliqué conformément aux conditions d'engagement des équipes en début de saison.

Des adaptations dû à l'application de mesures sanitaires seront mise en place :

- Qualifications à 2 ou 3 archers par cibles en fonction du nombre de cibles disponibles. Qualifications en une seule vague à 2 archers par cible si l'organisateur peut disposer de 32 cibles en couloirs de 5,00m ou en 2 vagues à 3 archers par cible s'il n'y a que 22 cibles disponibles sur les qualifications Cibles impaires : AB/C et cibles paires : A/CD afin qu'il n'y ait que 3 archers maximum par couloir au pas de tir.
- Placement des archers au-dessus de repères séparés de minimum 1,25m sur le pas de tir.
- Placement des archers définis lors du déroulement des volées des matchs par équipe.
- Un seul coach par équipe sera autorisé à accéder au terrain de compétition.
- Pas de montée et descente entre les différentes divisions de la filière par équipe de club.
- En cas de cas-COVID ou de cas-Contact au sein d'une équipe, l'équipe concernée sera autorisée à être absente sur une manche, à la condition de fournir les justificatifs adéquats.
Toute autre absence sera considérée comme un abandon en cours de saison et entraînera les sanctions prévues dans les règlements.



Dans la mesure du possible, la finale du Championnat de France de D2 sera organisée pour les 4 premières équipes de chaque groupe selon le règlement 2020.

Le classement final du championnat de France de D2 permettra de décerner le titre de champion de France de D2 et d'ordre de repêchage en cas de désistement d'une équipe de D1